

Gaine Technique Logement

Extrait de la norme NF C 15-100 :

"La Gaine Technique Logement (GTL) regroupe en un seul emplacement :

- Toutes les arrivées et tous les départs des réseaux de puissance et de communication,
- Les matériels électriques du cœur de l'installation tels qu'appareils de contrôle, de commande et de protection de connexion et de dérivation,
- Les équipements des applications de communication, de télécommunications et domestiques."

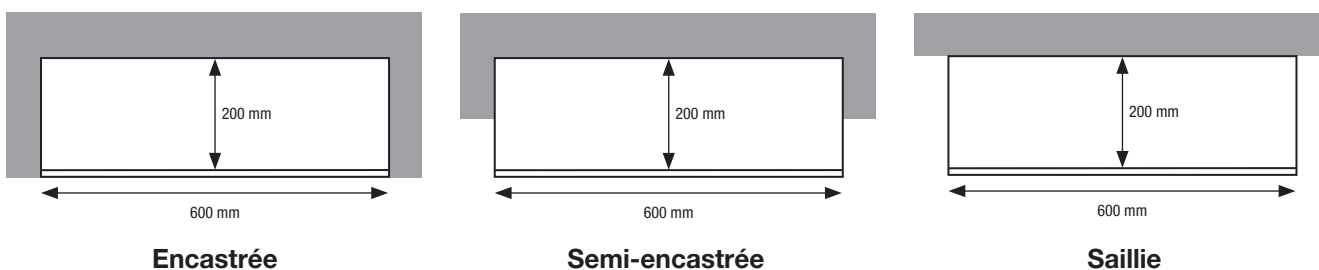
La GTL a les dimensions intérieures minimales suivantes :

- largeur : 600 mm,
- profondeur : 200 mm,
- hauteur : toute la hauteur du sol au plafond.

Pour des logements de surface inférieure ou égale à 35 m², la largeur peut être réduite à 450 mm et la profondeur à 150 mm.

Les dimensions de cette GTL doivent être respectées sur toute la hauteur.

La GTL peut être encastrée, semi-encastrée ou en saillie.

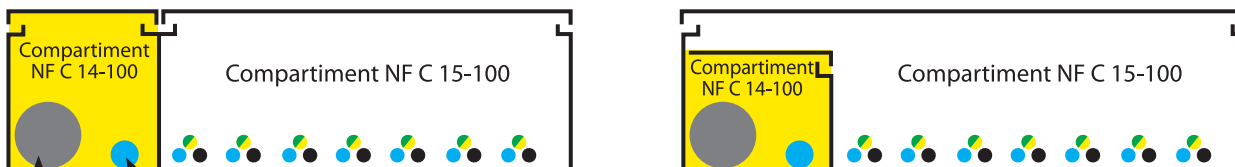


La GTL est prescrite pour :

- Tous les locaux d'habitation neufs, individuels ou collectifs.
- Tous les locaux d'habitations existants faisant l'objet d'une réhabilitation totale avec redistribution des cloisons, individuels ou collectifs.

Dans les locaux d'habitation, lorsque la GTL est formée de goulotte, la dérivation individuelle doit cheminer selon l'un des cas suivants :

a/ La dérivation individuelle est placée dans un compartiment de goulotte dédié pourvu de son dispositif de fermeture.



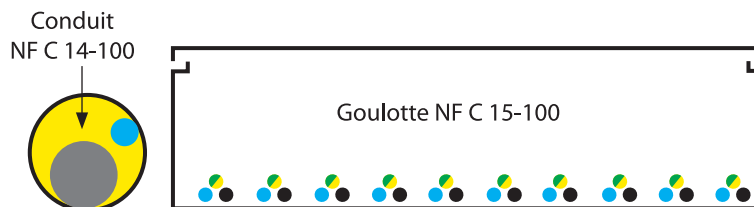
Câble de communication éventuel de la dérivation individuelle

Câble ou conducteur isolés de la dérivation individuelle

b/ La dérivation individuelle est placée dans une goulotte dédiée



c/ La dérivation individuelle est placée dans un conduit dédié hors goulotte.



La goulotte GTL MICHAUD est conçue pour plaire à tous les intérieurs. Le système de goulotte **ARPÈGE** pliante vous facilite le transport et la pose pour la réalisation en saillie de la Gaine Technique Logement.

Nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité des logements :

Pour répondre aux exigences du décret du 17 mai 2006, la norme NF C 15-100 prend à présent en compte les besoins d'accessibilité des personnes handicapées.

Exemple d'association de goulotte, de tableau de répartition, de panneau de contrôle, de tableau de communication :

